

# AVIS d'APPEL A CANDIDATURE

APPEL À CANDIDATURE

CRÉATION D'UNE GAMME  
DE MOBILIER TERTIAIRE  
VOSGES DU NORD EN **HÊTRE**

PENSER &  
RÉALISER  
**LES WORK  
PLACES** D'AUJOURD'HUI

**PORTEURS DU PROJET :**  
MAÎTRE D'OUVRAGE  
**PARC NATUREL RÉGIONAL  
DES VOSGES DU NORD (SYCOPARC)**  
21 rue du château - BP 24  
67290 La Petite-Pierre  
03 88 01 49 59  
**EN ASSOCIATION AVEC  
PLAB GRAND EST**  
2 rue du 8 mai 1945 - BP 8  
88350 Liffol-le-Grand - France  
06 31 15 03 51

ÉCHÉANCE POUR  
LA REMISE DES OFFRES  
**21.09.18**

**Penser et réaliser**  
**LES WORKPLACES** d'aujourd'hui

**Création et fourniture d'une gamme de  
mobilier tertiaire Vosges du Nord en  
hêtre**

**APPEL A CANDIDATURE**

**Porteurs du projet**

**Maître d'ouvrage**

Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)  
21 rue du Château -  
BP 24 - 67290 LA PETITE PIERRE  
Tél : 03 88 01 49 59

**En association avec**

PLAB Grand Est  
2 rue du 8 mai 1945  
BP 8 - 88350 LIFFOL-LE-GRAND  
Tél : 06 31 15 03 51

Echéance pour la remise des candidatures le **21 / 09 / 2018** à  
**18h00**

## Partenaires de l'opération

Terres de Hêtre  
Maison du vélo / Port d'Epinal  
88000 EPINAL

FIBOIS GRAND EST  
Espace Européen de l'Entreprise  
2 rue de Rome  
67300 SCHILTIGHEIM

CSIB  
3 rue Jean Monnet  
67201 ECKBOLSHEIM



# Démarche impulsée par le PNRVN et le PLAB Grand Est

en partenariat avec Terres de Hêtre, Fibois Grand Est et  
soutenue par la Région Grand Est.

Lancée en vue de l'attribution du marché de création et de  
fourniture d'une gamme de mobilier tertiaire Vosges du Nord en  
hêtre.

## ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

L'organisateur de l'appel à candidature est le SYCOPARC,  
Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des  
Vosges du Nord, en partenariat avec le PLAB Grand Est dont la  
vocation est de dynamiser l'économie du secteur de  
l'ameublement sur l'ensemble du territoire de la Région Grand  
Est.

## ARTICLE 2 – PARTENAIRES

La Région Grand Est et FIBOIS Grand Est, relayés localement  
par la Chambre Syndicale des Industries du Bois et des acteurs  
tels que Terres de Hêtre, se posent en garant pour mener à  
bien cette initiative comme action pilote du programme  
régional de la forêt et du bois (PRFB), déclinaison régionale  
du programme national de la forêt et du bois (PNFB).

## ARTICLE 3 – CONTEXTE

Cet appel à candidature porte sur la création puis la fourniture et la livraison de mobilier tertiaire valorisant les ressources en bois et les savoir-faire de la région Grand Est. Ce projet est basé sur la valorisation des bois feuillus et plus particulièrement le **hêtre massif**. Cette démarche fédératrice pour la filière ameublement a pour vocation de faciliter l'émergence d'agencements sur mesure et de gammes de mobilier Terres de Hêtre.

La procédure doit **être reproductible et appropriable** par l'ensemble des collectivités et des entreprises du tertiaire ayant la volonté de s'engager dans des achats responsables de qualité. L'ambition est de faciliter l'organisation d'une commande publique ou privée raisonnée mobilisant les acteurs économiques des territoires tout en créant des produits d'excellence à forte valeur ajoutée !

**L'association des compétences** en transformation de la ressource bois locale, des savoir-faire en menuiserie-ébénisterie et les métiers de création architecte designer fonde cette démarche basée sur une implication et le maillage économique des acteurs.

L'objectif est de révéler des principes de lignes éditoriales fortes aux ambiances spécifiques afin de proposer des **gammes innovantes et fédératrices à l'esthétique et l'ergonomique avérées**. Les questions de santé, de qualité de l'air et de bien-être des espaces de travail sont centrales.

La démarche doit permettre au SYCOPARC d'équiper son équipe technique, basée au château de La Petite-Pierre, avec le mobilier qui a retenu son attention lors de l'appel à candidature.

## ARTICLE 4 – PARTICIPANTS

Cet appel à candidature s'adresse aux équipes professionnelles de la filière bois et des métiers de la création. Les compétences et les références des équipes appelées à candidater doivent impérativement couvrir les 3 domaines suivants :

- **Entreprise de fourniture et transformation** de la ressource bois dont le hêtre : scierie, unité de fabrication de panneaux massifs et/ou bois technique...,
- **Entreprise de fabrication** : menuiserie, ébénisterie et/ou agenceur,
- **Bureau d'étude et agence de conception** : architecte, architecte d'intérieur-décorateur et ou designer.

En complément, une expertise est attendue dans les domaines de **l'ergonomie - santé** et une approche économique de la **mise en marché - vente** s'avère nécessaire.

Les participants pourront s'inscrire seul ou en groupe (cinq entreprises maximum par projet), en précisant bien si l'inscription se fait à titre individuel ou au titre du groupe. Un intérêt particulier sera porté sur les candidatures de groupe pluridisciplinaire.

Chaque participant ou groupe ne peut présenter qu'un seul projet. Cependant les entreprises de fourniture et de transformation pourront être associées à 5 groupements distincts au maximum.

Le groupement désignera comme mandataire l'entreprise en charge de la fabrication des fournitures. Le mandataire sera chargé de représenter l'ensemble des membres du groupe vis-à-vis de la personne responsable du marché du SYCOPARC. Une même entreprise ne peut être mandataire que d'un seul groupement.

Sont exclus de cet appel à candidature les organisateurs, membres du jury, et d'une manière plus générale, toute personne ayant collaboré à son organisation.

## ARTICLE 5 – CALENDRIER DE LA CONSULTATION

Le calendrier de l'opération est fixé par les organisateurs et devra être respecté par les participants :

Publication, ouverture des inscriptions : 3 juillet 2018

Date limite de candidature : 21 septembre 2018

Analyse et présélection : jusqu'à 9 dossiers : septembre 2018

Audition (9 max) + jury pour retenir 3 équipes : 19 octobre 2018

Entretien de présentation avec les équipes admises à participer : 26 octobre 2018

Date limite d'envoi des esquisses : 11 janvier 2019  
Dont cadrage économique et offre fourniture

Négociation/audition de présentation des esquisses : 18 janvier 2019

Remise du dossier ESQ+ finalisé : 15 février 2019

Désignation du lauréat : 22 février 2019

## Calendrier du marché

Signature du marché :	mars 2019
Remise du dossier conception et du prototype par le titulaire du marché :	automne 2019
Livraison des fournitures :	premier trimestre 2020

## ARTICLE 6 - THEMATIQUES

Le bureau standard est dépassé, vive le mobilier de travail de demain ! « La conception du travail change... au mobilier de bureau de s'adapter ! »

Flexibilité, convivialité, échange, intimité, confort, santé, silence, ergonomie mais aussi détente sont les maîtres-mots de la nouvelle donne.

**Panneaux-cloisons acoustiques avec rangement, plan de travail modulaire, bureau partagé, table de réunion, micro-rangement nomade et liseuse** arrivent en force. La disparition de l'armoire à dossiers souligne l'entrée dans l'ère du digital.

Une réinvention du mobilier et de l'agencement des espaces de bureau offre de nombreux champs de possibilités :

- Pour les bois feuillus dont le hêtre et autres ressources des territoires,
- Pour l'association dynamique des compétences en transformation, en fabrication et conception,
- Pour repenser une ergonomie des postes de travail et des temps d'échanges,
- Pour le bien-être dans les espaces, le toucher, la maîtrise acoustique, la lumière, la qualité de l'air,
- Pour l'esthétique par la démonstration des savoir-faire et du savoir-être,

- Pour l'innovation basée sur une économie circulaire à forte valeur ajoutée.

Dans ce cadre, les besoins pour l'ameublement du château de La Petite-Pierre, siège du SYCOPARC, pourraient permettre l'émergence d'une gamme de bureau démonstratrice à l'échelle des Vosges du Nord et des territoires Terre de Hêtre.

Afin de recentrer l'opération sur de l'agencement de mobilier mobilisant des techniques fondamentales, les assises et les sièges de bureaux sont exclus de cet appel à candidature.

## ARTICLE 7 – ORGANISATION DU MARCHE

Le marché est organisé en 3 phases successives :

### **Phase 1 : Faire acte de candidature, présentation et sélection des équipes**

Cette première phase sera finalisée par la sélection de **trois équipes** ayant été retenues par la commission. Une présélection de 9 équipes maximum sera appelée à présenter publiquement leur dossier devant la commission.

### **Phase 2 : Echange et propositions d'avant-projet sommaire et soutenance des 3 équipes retenues**

Cette deuxième phase de création est menée parallèlement par les **trois équipes** ayant été retenues. Des temps d'échanges conjoints sont proposés par l'organisateur. En particulier, les groupements formaliseront un avant-projet sommaire avec un cadrage économique basé sur les attentes en fourniture du SYCOPARC. Une audition des trois équipes sera organisée pour affiner les projets avant la remise d'un dossier ESQ+ définitif.

### **Phase 3 : Finalisation des études puis fourniture et livraison de la gamme de mobilier**

Le lauréat de la démarche se verra attribuer un marché de finalisation des études de conception, engagées dans le cadre de la candidature, puis de fourniture et de livraison de la gamme de mobilier créée.

## ARTICLE 8 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les documents de consultation des entreprises sont téléchargeables sur la plateforme :

<https://alsacemarchespublics.eu>

ou seront adressés par courrier électronique sur demande formulée par mail à :

- François GOETZMANN (Parc naturel régional des Vosges du Nord) : [f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr](mailto:f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr),
- Pascal DEMOULIN (Parc naturel régional des Vosges du Nord) : [p.demoulin@parc-vosges-nord.fr](mailto:p.demoulin@parc-vosges-nord.fr),
- Dominique BECHT (PLAB Grand Est) : [dominiqueplab@gmail.com](mailto:dominiqueplab@gmail.com).

Une fois le dossier envoyé et reçu par l'organisateur dans les conditions mentionnées au marché, un mail de confirmation sera adressé à chaque candidat. Il portera un numéro d'enregistrement qui servira en cas de désaccord et qui devra être utilisé pour toute communication avec le porteur du projet. Les candidats doivent impérativement posséder une adresse mail valide.

L'inscription est gratuite. Elle implique l'accord plein et entier du présent règlement et des pièces du marché. Toute inscription incomplète ne sera pas enregistrée.

# ARTICLE 9 – CONTENU ET RENDU DU DOSSIER

## **Dossier de candidature à fournir : Phase 1**

Les candidats devront remettre un dossier contenant les pièces suivantes :

- 3 planches maximum au format A3 numérique (résolution 150 dpi) présentant les références, les moyens et les compétences de l'équipe,
- 1 lettre de candidature, 1 A4 recto-verso (maximum) : de présentation de la compréhension de la commande et des motivations,
- 1 notice, 1 A4 recto-verso (maximum) : de présentation des intentions en termes de méthodologie et de stratégie de développement des mobiliers dont maîtrises des coûts,
- l'annexe 1 : présentation du groupement.

Toutes les pièces devront également être transmises de manière à pouvoir être rapidement dématérialisées (clef USB, lien Wetransfer...).

## **Dossier d'ESQ+ à fournir : Phase 2**

- Esquisse de l'ensemble du mobilier contenant des plans et des croquis de mise en situation,
- Un cahier de projet 5 pages A4 maximum présentant :
  - > philosophie du projet,
  - > modalités de valorisation de la ressource et approche filière de cette dernière,
  - > adaptabilité et évolutivité du projet présenté,
  - > notice ergonomie,
  - > notice santé confort,

- Estimation des coûts par type de mobilier et selon options de finition,
- 1 à 3 échantillon(s) matière : format 30 x 30 cm,
- 1 détail interface matière : savoir-faire (taille max 30 X 30 x 30).

Au stade de la phase de l'offre définitive, les 3 candidats admis à négocier devront remettre les pièces suivantes :

- Pièces similaires à celles sollicitées dans le cadre de l'offre provisoire,
- Calendrier de réalisation des prestations,
- DPGF présentant la répartition des honoraires entre les membres du projet ainsi que les coûts de la fourniture et de la livraison du mobilier présenté au programme en tenant compte des différents choix de finitions,
- Acte d'Engagement signé.

Les projets devront avoir un caractère exclusif et ne pas avoir été présentés à un autre concours, ni même avoir fait l'objet d'une publication.

Les dossiers des projets rendus sont à adresser selon les dates présentées dans les documents du marché à :

Parc naturel régional des Vosges du Nord  
21 rue du Château  
67290 LA PETITE-PIERRE

Une copie mail sera également adressée à :

- François GOETZMANN (Parc naturel régional des Vosges du Nord) : f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr,
- Pascal DEMOULIN (Parc naturel régional des Vosges du Nord) : p.demoulin@parc-vosges-nord.fr,
- Dominique BECHT (PLAB Grand Est) : dominiqueplab@gmail.com.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord ne saurait être tenu pour responsable pour la perte ou le retard liés à l'envoi et pour l'impossibilité d'ouverture des fichiers transmis.

**Marché** : Phase 3 (cf documents de consultation du marché).

## ARTICLE 10 – PHASE DE PRE- SELECTION DES CANDIDATS ADMIS A PARTICIER

Le choix des candidats admis à participer à la procédure sera réalisé en deux temps.

Une première sélection sera effectuée par une commission ad hoc constituée par l'organisateur et composée de représentants des partenaires institutionnels, de professionnels du bois et de designers. Cette commission présélectionnera 9 dossiers.

Les candidats présélectionnés seront informés par email et invités à participer à une audition pour présenter leur candidature.

A l'issue de cette rencontre, la commission ad hoc proposera au représentant du porteur de projet une liste motivée de trois (3) candidats admis à participer à la consultation. Cette liste sera arrêtée par le représentant du porteur de l'opération.

Les participants non retenus seront également informés par email.

## ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DU MARCHE

Les 3 candidats admis à participer seront informés par courrier ou courriel des résultats de l'analyse des candidatures.

Ils seront dès lors invités à participer à un échange avec la commission afin de démarrer et cadrer le travail et la procédure de conception du mobilier.

A l'issue de cette rencontre, les candidats devront au plus tard transmettre au maître d'ouvrage, le 11 janvier 2019, une première offre dont le contenu et les modalités de remise sont présentés dans le règlement de consultation.

Sur la base de cette offre provisoire, le maître d'ouvrage procédera à une seconde rencontre de négociation, le 18 janvier 2019, qui permettra aux candidats de présenter et d'ajuster leurs offres.

A l'issue de cette seconde phase de négociation, les candidats remettront une offre définitive au plus tard le 15 février 2019. Le contenu de cette offre est présenté dans le règlement de consultation.

Sur la base de ces offres définitives, la commission ad hoc proposera au représentant du maître d'ouvrage le nom du groupement à retenir en vue de l'attribution du marché.

Après signature de l'acte d'engagement, le candidat retenu se verra confier la réalisation des prestations visées par le marché.

## ARTICLE 12 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le jugement des candidatures (Phases 1 et 2) sera effectué sur la base des critères suivants :

- Compétences, références et moyens des candidats (40 %),
- Compréhension de la commande, motivation des candidats (30 %),
- Méthodologie et stratégie du candidat dans les domaines suivants : Ergonomie, filière bois, ressource, articulation du groupement, respect du coût d'objectif (30 %).

Le jugement des offres pour les 3 candidats admis à participer à la démarche sera effectué en prenant en compte la qualité des projets présentés en matières de :

- Ergonomie, usage, esthétisme 40 %
- Matériaux utilisés, valorisation de la ressource bois 30 %
- Prix des prestations dont fournitures et livraison 20 %

Des travaux qui doublent manifestement des créations déjà existantes ne seront pas retenus.

## ARTICLE 13 – COMMISSION D'ANALYSE

Une commission composée notamment de représentants du Parc naturel régional des Vosges du Nord, du PLAB Grand Est, de Terres de Hêtre, de l'Ameublement Français, du Syndicat des Artisans du Bois du Bas-Rhin sera chargée de la sélection des dossiers.

## ARTICLE 14 – INDEMNISATION – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Une **somme globale de 15 000 € TTC** sera répartie entre les 3 candidats admis à participer au marché.

En complément, l'équipe retenue par le SYCOPARC se verra attribuer la mission objet du marché.

Les modalités de versement et d'attribution de ces indemnités sont précisées dans le DCE du marché.

## ARTICLE 15 – DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

Les participants reconnaissent et acceptent que l'appel à candidature, réalisé à l'initiative du SYCOPARC et du PLAB Grand Est, leur offre la faculté de révéler leur nom et leur qualité de créateurs, de fabricants et d'accroître ainsi leur notoriété en faisant connaître leur travail auprès d'un plus large public.

Les participants acceptent de céder à titre gratuit, au SYCOPARC et au PLAB Grand Est, les droits de reproduction ainsi que de diffusion, sur les projets présentés. Ils autorisent notamment le SYCOPARC et le PLAB Grand Est à prendre des photographies ou films et ainsi à fixer, enregistrer et diffuser voix et images à des fins de promotion et de communication sur tout type de support et par tous moyens (connus ou inconnus à ce jour), pour le monde entier et cela pour une durée de 5 années à compter de la clôture de la démarche de l'appel d'offre.

Tout projet présenté, exposé, diffusé par le SYCOPARC et/ou le PLAB Grand Est mentionnera obligatoirement le nom du ou des auteurs de l'ensemble du groupement.

Tout participant qui souhaitera par la suite exposer son projet, ou en cas de publicité ou toute autre forme de communication, sera libre de le réaliser en indiquant la mention suivante :

*Penser & réaliser*

**Les Workplaces**

**D'aujourd'hui**

Démarche impulsée par le PNRVN et le PLAB Grand Est

en partenariat avec Terres de Hêtre, Fibois Grand Est et soutenue par la Région Grand Est.”

## ARTICLE 16 – PROPRIETES ET GARANTIES

Les participants non lauréats restent propriétaires des projets soumis à l'appel à candidature. Il leur appartient de protéger leur création. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété industrielle.

Ponctuellement, l'attributaire du marché renonce à ses droits de propriétés intellectuelles en faveur du SYCOPARC qui pourra lancer pendant 5 années à compter de l'échéance du présent marché une ou plusieurs consultations de fournitures basées sur le dossier de DCE remis par l'attributaire. En accord avec le SYCOPARC, Le PLAB Grand Est et l'attributaire du marché, une enveloppe Soleau sera déposée à l'INPI afin de protéger la création. L'ambition est de permettre à l'attributaire de proposer et mettre en marché la gamme de produit développée.

Tout participant qui adresse son projet dans le cadre de cet appel à candidature certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif unique et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers et garantit au SYCOPARC comme au PLAB Grand Est de tout recours ou réclamation à cet égard, et de toutes poursuites pour éventuelle contrefaçon ou plagiat.

## ARTICLE 17 – DEVELOPPEMENT DES PROJETS

Les candidats conservent les droits moraux résultant des droits d'auteur attachés à leur création (art L-121-1 du code

de la Propriété Intellectuelle) et sont libres, voire encouragés, de développer le projet par la suite.

## ARTICLE 18 – MODIFICATION OU ANNULATION DE L'APPEL A CANDIDATURE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le SYCOPARC et le PLAB Grand Est se réservent le droit de modifier, de proroger ou d'annuler le présent appel à candidature si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement ainsi que des conditions de lancement et d'attribution du marché.

## ARTICLE 19 – PIECES CONSTITUTIVES DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le DCE du marché est constitué des pièces suivantes :

- Programme Technique et ses annexes,
- Règlement de Consultation,
- CCAP,
- Fiche de présentation de l'équipe.

Ces pièces seront transmises aux candidats dans les conditions  
fixées à l'article 8.